

Informations de base	
2000/2011(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La situation et les perspectives des jeunes agriculteurs dans l'Union européenne	
Subject 3.10.01 Exploitations agricoles et agriculteurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AGRI Agriculture et développement rural		PARISH Neil (PPE-DE)
			11/10/1999
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports		ROURE Martine (PSE)
			25/11/1999

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
21/01/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2000	Vote en commission		Résumé
23/11/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0357/2000	
16/01/2001	Débat en plénière		
17/01/2001	Décision du Parlement	T5-0022/2001	Résumé
17/01/2001	Fin de la procédure au Parlement		
18/09/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2011(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/5/12346

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0357/2000 JO C 232 17.08.2001, p. 0007	23/11/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0022/2001 JO C 262 18.09.2001, p. 0080-0153	17/01/2001	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1314/2001 JO C 036 08.02.2002, p. 0029	17/10/2001	

La situation et les perspectives des jeunes agriculteurs dans l'Union européenne

2000/2011(INI) - 17/01/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Neil PARISH (PPE/DE, UK), le Parlement européen encourage l'Union européenne à recommander aux États membres de prévoir un niveau minimal d'aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs. Dans l'ensemble, la plénière a confirmé l'avis de la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Elle a toutefois adopté un amendement qui propose des initiatives culturelles pour encourager les jeunes gens vivant dans des zones rurales.